

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

79 112  
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
Z.A.E.C. Aliénation de  
terrain au profit de  
M. JOUAN.

DATE DE CONVOCATION

10 sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 sept. 1979

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 27

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*

le *quatorze septembre*

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *Pierre LIS, Maire*

Etaient présents : MM. *LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, POUGET, MAURELLET, BOISARD, GUTCHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTRÉAU, TAP, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER.*

formant la majorité des membres en exercice,

Représentés : MM. *Melle FOUCHÉ par M. LIS  
M. DUFÉIL par M. MAURELLET  
M. MONTRON par M. POUMAILLOUX*

Absents : MM. *M. PAPEAU par M. GUTCHAOUA  
M. VIAUD par M. PELLETIER*

M. **PELLETIER**

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrain dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. JOUAN Yves, Serge, Marayeur, demeurant à ROYAN, 12 Chemin du Phare de St-Pierre, vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 1500m<sup>2</sup>.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 3 Août 1979, le prix de cession fixé à 25 F. hors taxes le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. JOUAN Yves, Serge le 3 Août 1979,

Vu l'avis favorable émis par la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime le 31 Août 1979,

Vu les avis favorables émis par les Commissions Municipales "Urbanisme & Construction - Equipement et environnement, Travaux" et "Finances",

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. JOUAN Yves, demeurant à ROYAN 12 Chemin du Phare de St-Pierre, d'une parcelle de terrain d'une superficie de MILLE CINQ CENTS METRES CARRES (1.500m<sup>2</sup>) cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" moyennant le prix unitaire de VINGT CINQ FRANCS (25 F.) hors taxes le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS (37.500 F.) hors taxes.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN,

- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1979 chapitre 908 article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire,  
Adjoint Délégué,

  
A. LACHAUD.